

26/03/2025 09:22



2025

Version 1.4



LIVRET DE "FORMATION" des COMMISSAIRES DE PISTE / ROUTE, RALLYE & CIRCUIT.

Voir aussi les
Manuels de
Formation de chaque
discipline..



Contact :

Jean-Michel PIALOT

Commissaire Technique 'A' - Web-Master - Référent Technique de l'ASA GARD CVN.

Habilitation FFSA pour l'établissement de P.T.M.

SMS : 06 08 80 09 05

Email : jeanmichelpialot@gmail.com



N'hésitez pas à visiter régulièrement le **Site de l'ASA GARD CVN** ,
de nouvelles informations y sont certainement publiées ..

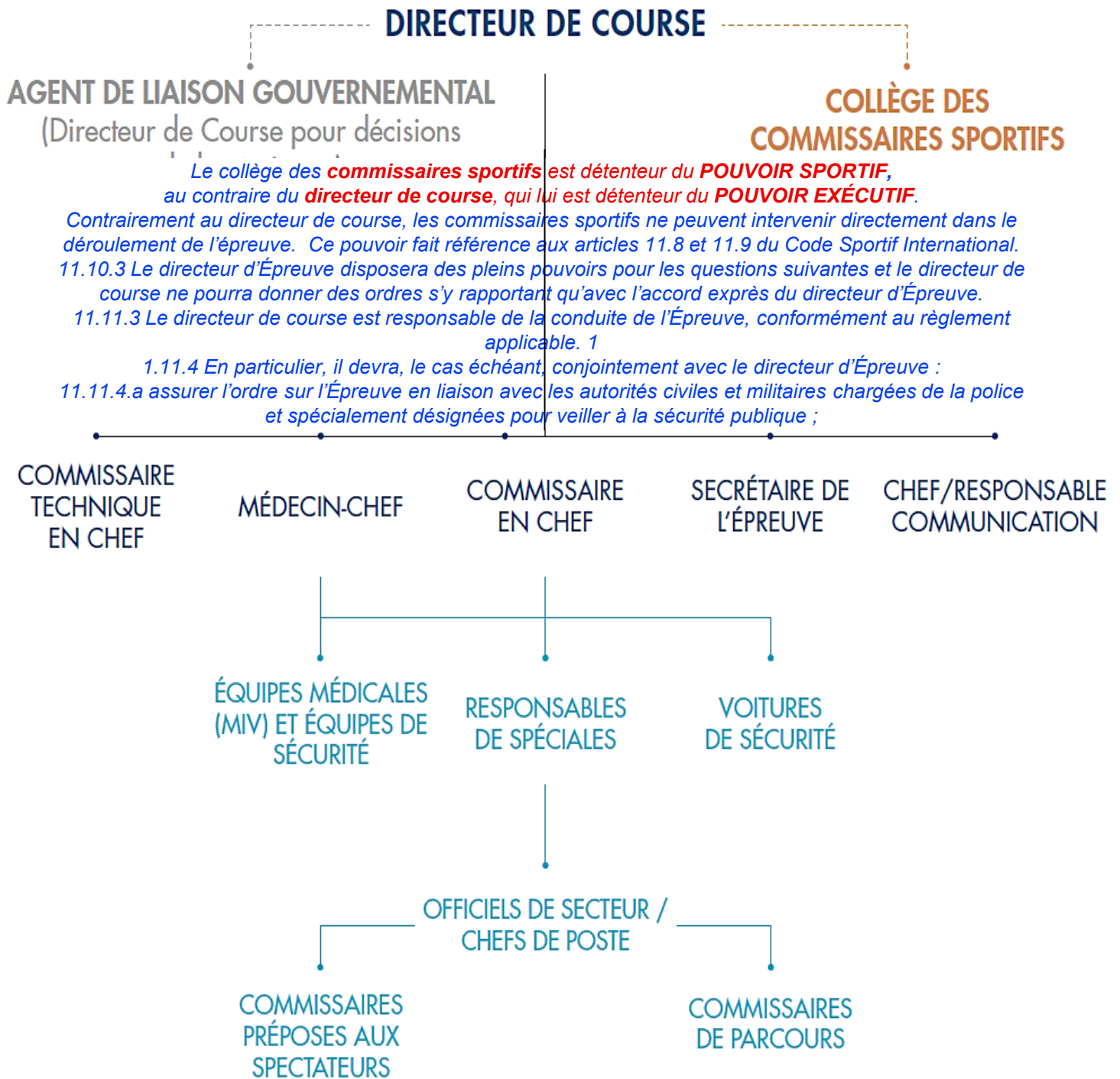
Document informatif et de vulgarisation, il appartient à l'Association Sportive Automobile GARD CEVENNES et il ne peut pas être copié ou réutilisé sans son autorisation écrite !

Lien vers le Manuel des Commissaires Sportifs FFSA 2025 [ici](#)

SOMMAIRE

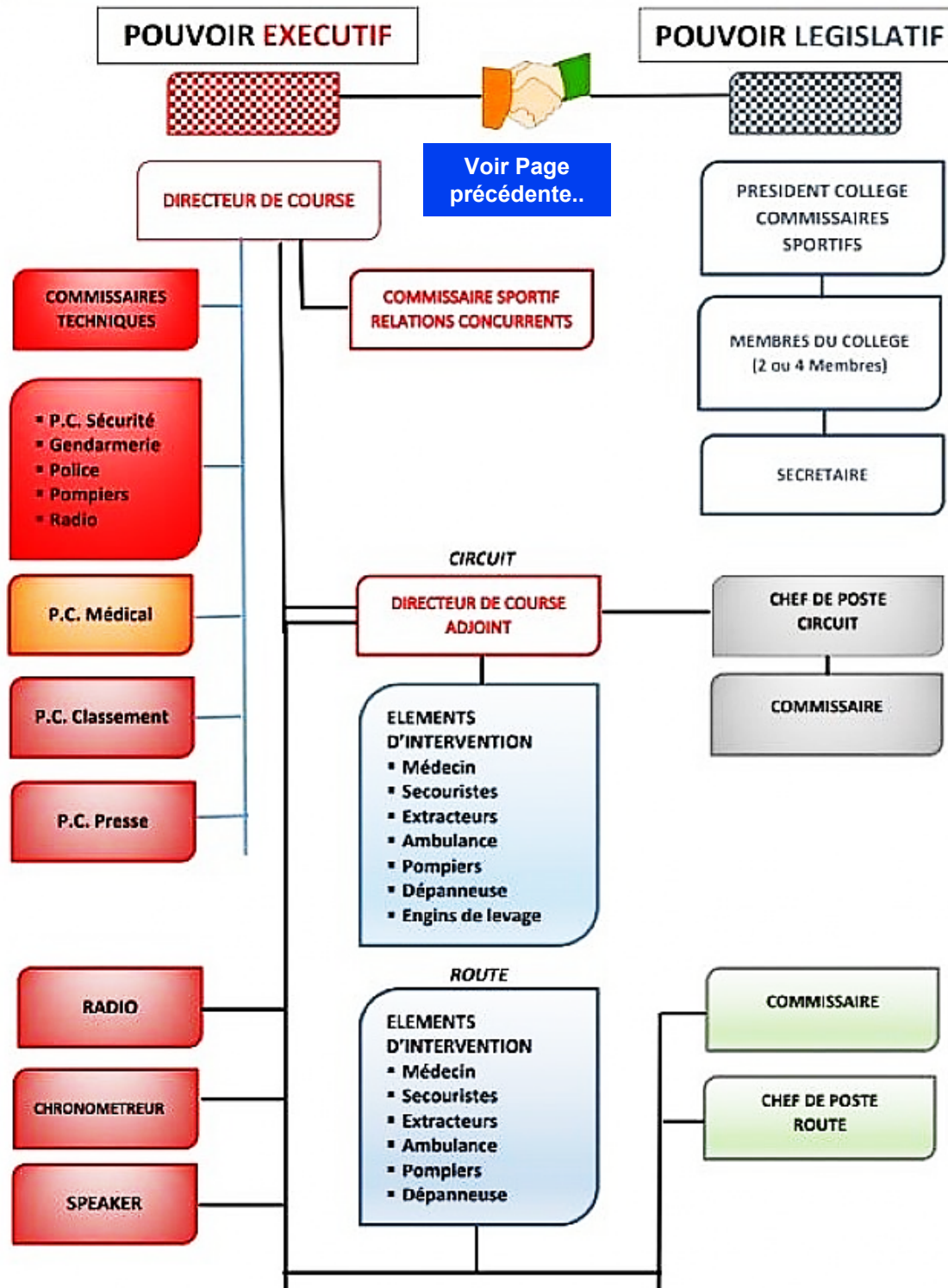
Désignations	N° Page	Désignations	N° Page
Sommaire	2	La zone d'entrée de casque	18
Chaîne des Officiels	3	Zone de refueling	19 & 20
Organisation Sportive d'une épreuve, fonctions	4 & 5	Signalisation des accès PUBLIC	21
Les Attitudes et chasubles	6	Les Voitures de Sécurité	22
Qu'est ce qu'un Commissaire ?	7	Agencement de spéciale (exemple)	23
Tenues et accessoires	8	Voitures électriques et Hybrides	24
Panoplie et Paquetage du gentil Commissaire	9 & 10	Les Tableaux des équipements de SECURITE RALLYE	25
Les Drapeaux	11	Les Tableaux des équipements de SECURITE MONTAGE	26
Les Extincteurs	12 & 13	Les Tableaux des équipements de SECURITE SLALOM	27
La zone de ravitaillement	14	Les Tableaux des équipements de SECURITE DRIFT	28
Les zones autorisées et interdites	15 & 16	Les Tableaux des équipements de SECURITE AUTO CROSS	29
Le marquage du point stop	16	Tableau de classification des panneaux de Signalisation (rappel).	30
Panneau POINT STOP	17	La Sécurité en Compétition	31
		MERCI et Bon Courage	32

CHAINE HIÉRARCHIQUE DES OFFICIELS DE RALLYE



Lien vers le Manuel des Commissaires Sportifs FFSA 2025 [ici](#)

ORGANISATION SPORTIVE ET TECHNIQUE DES EPREUVES :





2025

A BIEN LIRE ET A MEMORISER

Les commissaires sont là pour aider les pilotes et les spectateurs, merci à eux de bien vouloir écouter et respecter vos consignes afin de profiter pleinement de l'épreuve à venir ..



Les commissaires doivent être informés que dès lors que la voiture d'un concurrent arbore le symbole international du handicap, ils sont tenus de considérer qu'il a été demandé à l'occupant en situation de handicap moteur **de rester à l'intérieur de sa voiture** si cette dernière se trouve immobilisée à la suite d'un accident sans urgence immédiate (fumée, incendie ou véhicule sous l'eau).

Il est également important qu'ils aient conscience que dans certains cas, les jambes de l'occupant sont également susceptibles **d'être sanglées.**

A BIEN LIRE ET A MEMORISER



Les personnes en fonction sur le parcours d'une épreuve spéciale, y compris les journalistes et photographes accrédités, **devront porter une chasuble** ou être reconnaissables **par un signe distinctif exclusivement délivrés par l'organisateur** (RTS Rallye page 18).

1.13 CHASUBLES

Tout le personnel des spéciales devrait porter des chasubles d'identification. Les couleurs recommandées sont les suivantes :



Commissaires
Orange



Responsable sécurité d'épreuve spéciale
Orange avec bande blanche et texte



Chef de poste
Bleu avec bande blanche et texte



Médias
Vert



Responsable de spéciale
Rouge & texte



Chargé des relations avec les concurrents
Veste rouge ou chasuble rouge et texte



Médical
Blanc



Radio
Jaune avec marque radio bleue



Commissaire technique
Noir

TOUT VA BIEN



STOP J'AI BESOIN DE VOTRE AIDE



GARD CEVENNES

GARD



Qu'est ce qu'un commissaire de piste ou de route ?

Avant toute explication, les commissaires (femmes et hommes) sont des **bénévoles**. Les commissaires sont placés de manière stratégique sur les tracés des circuits automobiles ou le long des parcours chronométrés.

Une partie de leur rôle est d'informer les équipages des faits de course à l'aide de drapeaux, mais aussi d'intervenir sur les événements et incidents susceptibles de se produire dans la zone dont ils ont la surveillance..

Ils sont les « **yeux** » de la Direction de Course. Équipés de liaison radio, ils assurent le relais de ce qu'il se passe sur la course pour en informer la direction de course et appliquent les décisions de celle-ci.

Ces passionnés officient quelles que soient les conditions météo (pluie, vent, froid, canicule) afin de garantir la sécurité des concurrents.

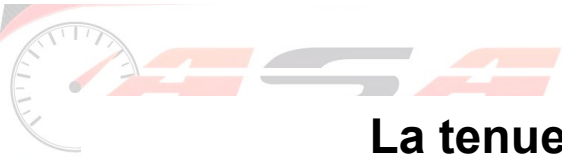
Ils doivent aussi veiller à la sécurité du public, et à ce que tout spectateur **reste dans les zones de sécurité**. Les commissaires font aussi de la prévention auprès du public afin de le sensibiliser sur les différents dangers inhérents aux sports mécaniques (ne pas se placer dans les trajectoires ou échappatoires, faire attention au feu, éviter de traverser la piste, etc...).

Les drapeaux (voir ci-après) qu'ils ont pour mission de brandir, le cas échéant, **sont leurs principaux « outils »**.



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE **2025**

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE



La tenue et les accessoires..

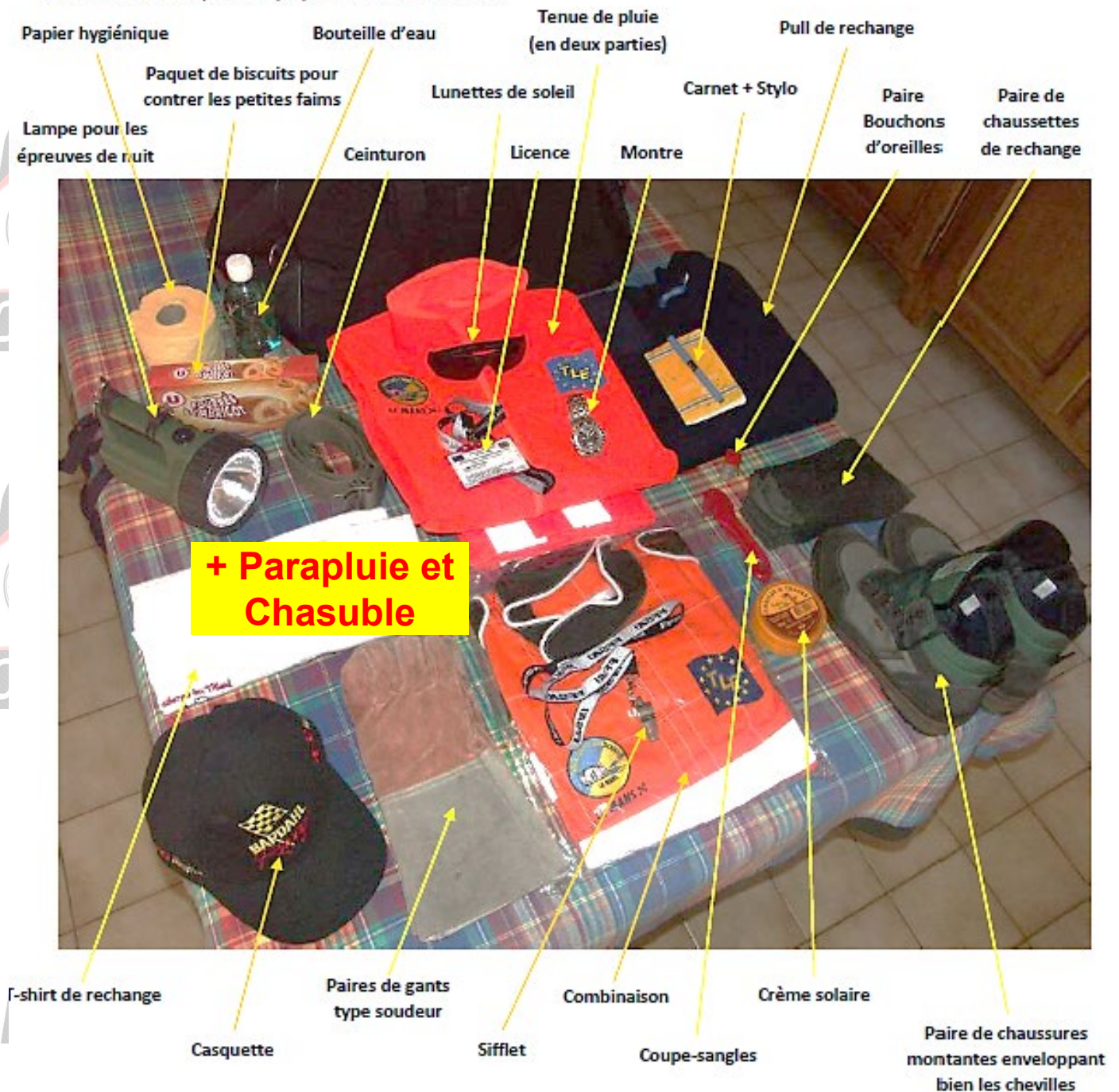
L'EQUIPEMENT « **IDEAL** » DU COMMISSAIRE :

- **La combinaison** en coton de couleur « Orange » constitue aujourd'hui votre premier élément de protection.
Pour votre sécurité, elle doit être portée manches baissées, zip fermé, tant que les voitures évoluent sur la route de course.
- **Carnet et crayon** pour noter les événements pouvant survenir dans la zone d'action de votre poste.
- **Montre réglée** sur l'heure officielle de l'épreuve.
- **Tenue de pluie** : Pour vous protéger lors de grosses averses ou pluie continue. Pour votre confort, privilégiez celle en deux parties.
- **La licence** : Vous devez l'avoir sur vous en toute circonstance et être en mesure de la présenter à chaque demande.
- **Les lunettes** : Pour se protéger du soleil et des projectiles.
- **Protection auditive** : Protège du bruit environnant (Facultatif, usage plutôt circuit)
- **Les gants** : Se protéger les mains lors d'interventions. Des pièces peuvent être brûlantes et/ou coupantes.
- **Sifflet** : Pour se faire entendre lors d'une intervention et pour se faire respecter, un coup de sifflet long signifie un danger..
- **Chaussures** : elles sont idéalement montantes (pour maintenir et protéger la cheville), de sécurité, avec une semelle en caoutchouc et imperméable. Des chaussures de randonnées peuvent faire un bon compromis.
- **Casquette** : « Vissée » sur votre tête, elle protège des effets du soleil et des projectiles.

2025

En fonction du type d'épreuves, d'autres accessoires **peuvent s'ajouter** à la panoplie...

⇒ Ci-dessous un exemple de ce que pourrait contenir votre sac :



2025

EQUIPEMENT IDEAL DU COMMISSAIRE :

La combinaison en coton de couleur « Orange » constitue aujourd'hui, notamment avec l'émergence des voitures fonctionnant aux « Energies Nouvelles », votre premier élément de protection.

Pour votre sécurité, elle doit être portée manches baissées, zip fermé, tant que les voitures évoluent sur la route de course. Elle permet également d'être rapidement identifiée visuellement et ne peut être confondue avec la couleur des différents drapeaux. Pour les épreuves nocturnes, deux bandes parallèles de visibilité d'au moins 5 cm de largeur doivent être cousues au bas des jambes.

Casquette : « Vissée » sur votre tête, elle protège des effets du soleil



Les yeux : Pour se protéger du soleil (facultatif)



Les mains : Se protéger les mains lors d'interventions. Des pièces peuvent être brûlantes et/ou coupantes. Les gants doivent être enfilés tant que les voitures évoluent.



Chaussures : Elles sont montantes pour bien maintenir la cheville. Elles sont idéalement de sécurité. Envisagez une paire de bottes pour les épreuves se déroulant par temps pluvieux.



+ Chasuble

Tenue de pluie : Pour vous protéger lors de grosses averses ou pluie continue. Pour votre confort, privilégiez celle en deux parties.

Bottes : Pour votre confort lors d'épreuves se déroulant sous la pluie.



Protection auditive : Protège du bruit environnant (Facultatif, usage plutôt circuit)



Sifflet : Pour se faire entendre lors d'intervention (Voire respecter)



Ceinturon : Pour accrocher différents accessoires (Facultatif)



Divers : Carnet et crayon pour noter les événements pouvant survenir dans la zone d'action de votre poste. Montre/Smartphone réglée l'heure, minute communiquée par la D.C..





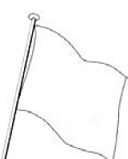
La licence : Vous devez l'avoir sur vous en toutes circonstances et être en mesure de la présenter à chaque demande.

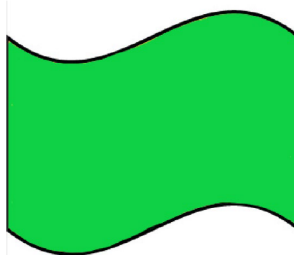


En fonction du type d'épreuves, d'autres accessoires peuvent éventuellement s'ajouter à la panoplie...

A BIEN LIRE ET A MEMORISER

DRAPEAUX DE DIRECTION DE COURSE

CIRCUIT ASPHALTE	CIRCUIT TOUT-TERRAIN	RALLYE	COURSE DE COTE SLALOM	KARTING
 <ul style="list-style-type: none"> Présenté depuis une voiture officielle avant le départ de toute partie d'une épreuve Le signal de départ d'une épreuve est donné depuis la ligne de départ en levant le drapeau 	<ul style="list-style-type: none"> Présenté depuis une voiture officielle avant le départ de toute partie d'une épreuve Le signal de départ d'une épreuve doit être donné depuis la ligne de départ en levant le drapeau 	<ul style="list-style-type: none"> Présenté depuis une voiture officielle avant le départ de toute partie d'une épreuve Est apposé sur les portières de cette voiture officielle sous forme d'autocollants Après son passage, la route de course est réservée à la compétition 	<ul style="list-style-type: none"> Présenté depuis une voiture officielle avant le départ de toute partie d'une épreuve Après son passage, la piste est réservée à la compétition. 	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture de la piste. Départ de la course ou des essais chronos
 <p>Présenté AGITE au poste commissaire</p> <p>Un drapeau :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduisez votre vitesse, ne doublez pas. Soyez prêt à changer de direction. Il y a un danger sur le bord ou sur une partie de la piste Présenté 2 tours consécutifs avant l'endroit dangereux pour signaler aux concurrents, un obstacle n'ayant pu être retiré. Tout dépassement est FORMELLEMENT interdit 	<p>Présenté AGITE au poste commissaire</p> <p>Un drapeau :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduisez votre vitesse, ne doublez pas. Soyez prêt à changer de direction. Il y a un danger sur le bord ou sur une partie de la piste Présenté 2 tours consécutifs avant l'endroit dangereux aux concurrents, pour signaler un obstacle n'ayant pu être retiré. Tout dépassement est FORMELLEMENT interdit avant que les pilotes n'aient complètement passé le lieu de l'incident pour lequel le drapeau est 	<p>Présenté AGITE au poste commissaire sur instruction du D.C. (ES ou PC) ou à l'appréciation du commissaire en poste où a lieu l'incident</p> <p>Un drapeau :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduisez votre vitesse, ne doublez pas. Soyez prêt à changer de direction. Il y a un danger sur le bord ou sur une partie de la route de compétition Ce drapeau ne pourra être déployé et agité QUE par un commissaire portant une chasuble facilement identifiable Un drapeau jaune devra être disponible à chacun des points radio de l'E.S. 	<p>Présenté AGITE au poste commissaire</p> <p>Un drapeau :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduisez votre vitesse, ne doublez pas. Soyez prêt à changer de direction. Il y a un danger sur le bord ou sur une partie de la piste Lors de la redescente des concurrents après une montée d'essais et/ou de course vers la ligne de départ 	<p>Présenté AGITE au poste commissaire</p> <p>Un drapeau :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduisez votre vitesse, ne doublez pas et soyez prêt à changer de direction. Il y a un danger sur le bord ou sur une partie de la piste.
 <p>Présenté AGITE</p> <ul style="list-style-type: none"> Un pilote risque de rattraper un véhicule beaucoup plus lent sur la portion de piste contrôlé par ce poste signalisation et être sérieusement gêné. En secteur aveugle ce drapeau pourra dans ce cas précis, être remplacé par un drapeau jaune 	<p>Présenté AGITE au poste commissaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Un pilote risque de rattraper un véhicule beaucoup plus lent sur la portion de piste contrôlé par ce poste signalisation et être sérieusement gêné. <p>Présenté FIXE au poste commissaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Demande d'assistance médicale 	<p>Présenté AGITE</p> <ul style="list-style-type: none"> Une voiture risque de rattraper un véhicule beaucoup plus lent sur la portion de route de compétition contrôlé par ce poste signalisation et être sérieusement gêné. <p>UTILISATION FACULTATIVE</p>	<p>Présenté AGITE</p> <ul style="list-style-type: none"> Un pilote risque de rattraper un véhicule beaucoup plus lent sur la portion de piste contrôlé par ce poste signalisation et être sérieusement gêné 	<p>Présenté AGITE</p> <ul style="list-style-type: none"> Présence d'un kart au ralenti sur la piste



Course de cote : Présenté **agité** : tous les postes signalent que la piste est « claire ». Retour à son état d'origine

Nota : Ce drapeau est utilisé uniquement pour les montées, courses de côte et slaloms.

2025



EXTINCTEURS :
Toujours vérifier la **date** de révision.
Secouer l'extincteur la tête en bas pendant 1
minute afin de bien mélanger le produit.



ARMEMENT EXTINCTEURS

FFSA

EXTINCTEURS



**Les extincteurs devront être
obligatoirement dégoupillés et/ou armés
à partir de la sortie des vérifications
techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé
d'arrivée.**

**1 extincteur est OBLIGATOIRE
à chaque poste (mini 6kg poudre).**

Ce panneau est placé en sortie des vérifications techniques

2025



EXTINCTEURS :
 Toujours vérifier la date de révision.
Secouer l'extincteur la tête en bas pendant 1 minute afin de bien mélanger le produit.



RTS, Rappel: Tous les 5 kilomètres maximum ../.. il devra y avoir un poste de commissaire de route, il sera équipé d'un extincteur.

Chaque poste de commissaire sera équipé d'un extincteur. Lien vers RTS >> [ICI](#)

Feux de classe A : Feux de combustibles solides



- **Exemples :** Feux de matériaux solides formant des braises ; Papier, bois, tissus, carton, coton, fourrage, etc.
- **Moyens d'extinction recommandés :** L'eau agit par refroidissement, extincteur à eau pulvérisée avec additif, extincteur à poudre.
- Ne pas utiliser d'extincteur CO2, le feu risque de reprendre.

Feux de classe B : Feux de combustibles liquides ou de solides liquéfiables



- **Exemples :** Hydrocarbure (essence, fioul, pétrole), solvant, alcool, caoutchouc, plastique, goudrons, vernis, peintures, etc.
- **Moyens d'extinction recommandés :** Eau pulvérisée avec additif, extincteur poudre, et extincteur CO2.
- Ne pas utiliser d'eau : cela peut disperser le liquide en feu ou peut provoquer une explosion

Feux de classe C : Feux de gaz



- **Exemples :** Butane, propane, acétylène, gaz de ville, etc.
- **Moyens d'extinction recommandés :** Couper l'alimentation en gaz, utiliser un extincteur à poudre pour souffler la flamme.
- Attention : risque d'explosion en cas de soufflage de la flamme avec le vent ou autres.

Feux de classe D : Feux de métaux



- **Exemples :** Magnésium, titane, aluminium, limaille de fer, sodium, etc.
- **Moyens d'extinction recommandés :** Utiliser uniquement un extincteur à poudre de classe D (réaction chimique).
- Danger d'explosion : ne pas utiliser d'eau.

2025

FFSA

ZONE RAVITAILLEMENT

FFSA



**INTERDICTION
DE FUMER**



**USAGE DU TÉLÉPHONE
INTERDIT**



**ARRETER
LE MOTEUR**



**TOUTE FLAMME
INTERDITE**



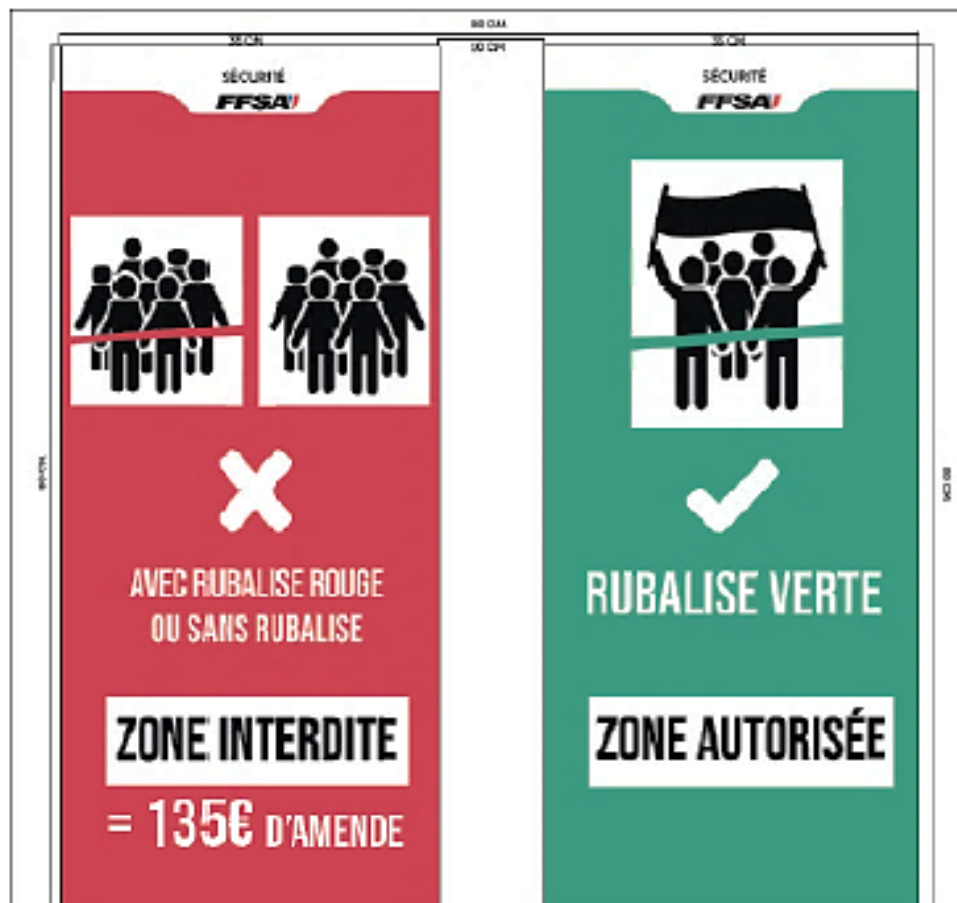
**ÉQUIPAGE DESHARNACHÉ
DANS CETTE ZONE**



**2 MÉCANICIENS MAXI
AVEC ACCRÉDITATION**

2025

PANNEAU D'INFORMATION A L'ATTENTION DU PUBLIC ZONES INTERDITES ET AUTORISEES



L'utilisation du SIFFLET est OBLIGATOIRE (voir page 8) .

Le panneau double est une information au public afin qu'il soit sensibilisé à la sécurité et à ne se placer que dans les zones autorisées. Il est positionné à l'entrée d'une zone autorisée, sur un cheminement y conduisant ou à la sortie d'un parking menant à a zone autorisée.

2025

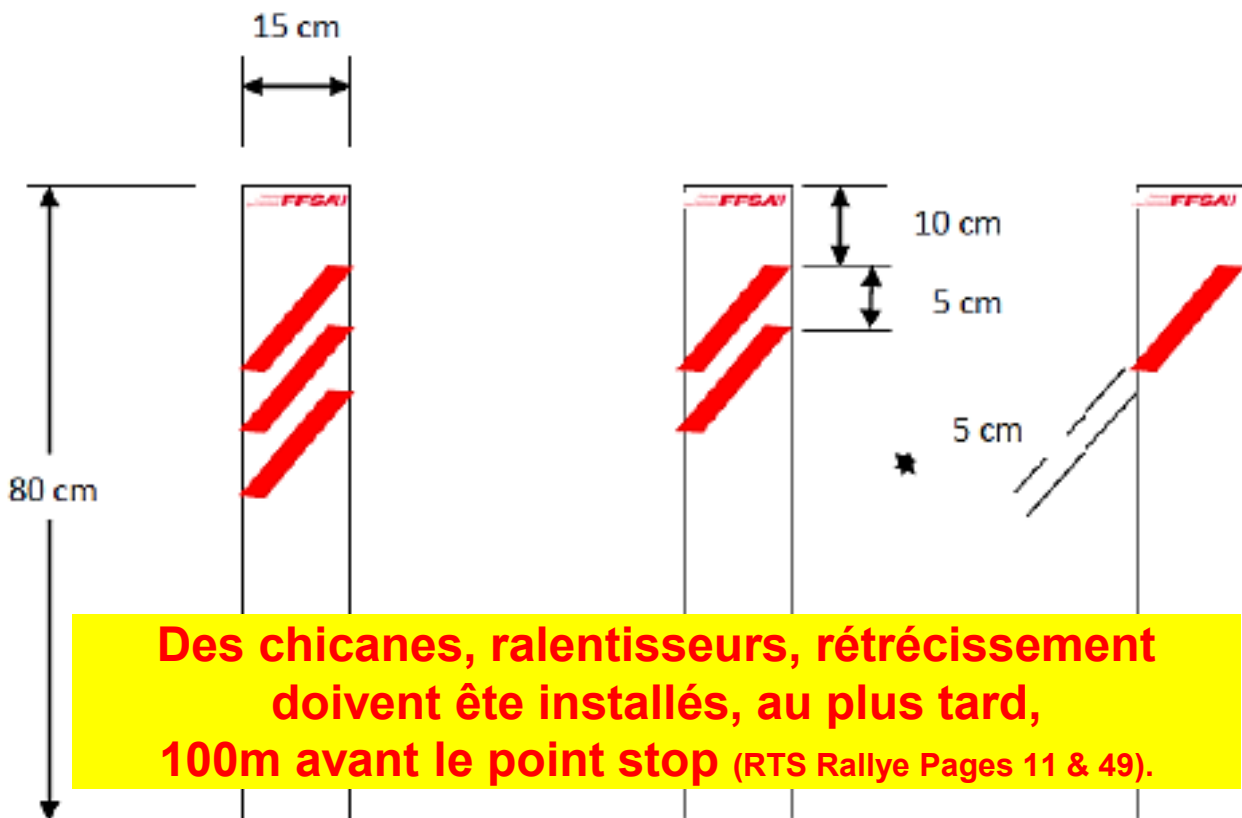
PANNEAUX POUR ZONES INTERDITES AU PUBLIC



Ce panneau est placé en accès ou en limite d'une zone interdite, pour accentuer l'information sur les risques de passer au-delà.

2025

PANNEAUX DE DECELERATION AVANT POINT STOP

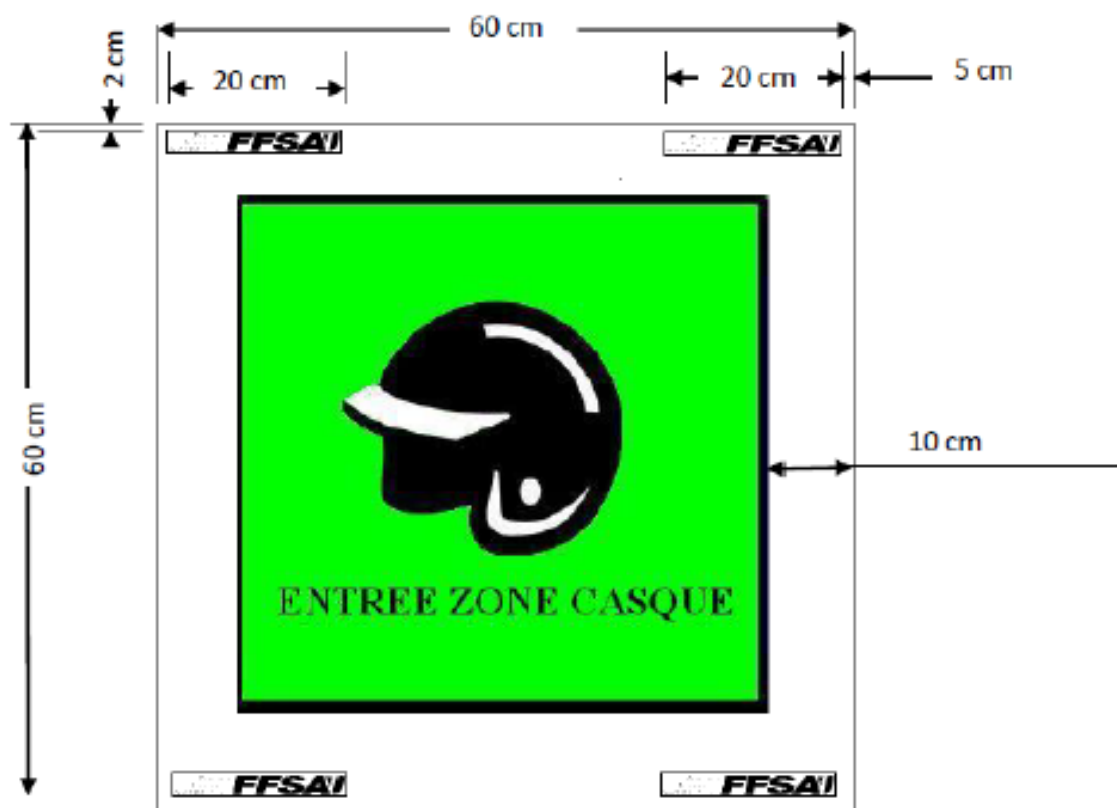


Ces panneaux indiquent l'arrivée d'une épreuve spéciale sur un point STOP. Ils sont placés à 150 mètres (3 traits), à 100 mètres (2 traits) et à 50 mètres (1 trait) du point STOP » et sont visibles par les concurrents.

Le panneau 150 mètres (3 traits) est doublé d'un feu clignotant orange.

2025

PANNEAU D'ENTREE DE ZONE CASQUE

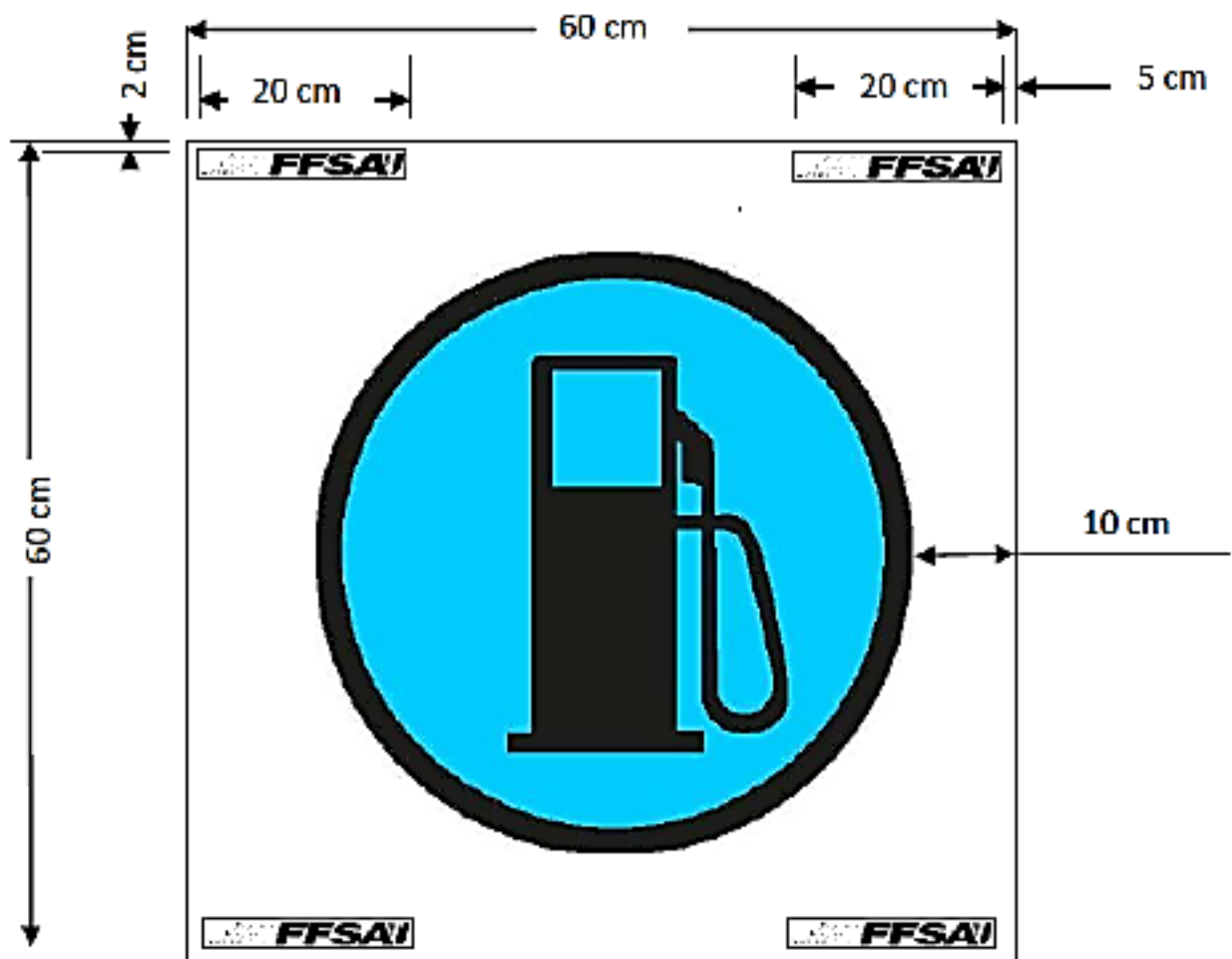


Ce panneau indique qu'avant celui-ci, les concurrents ne doivent pas être porteurs du casque en conduisant. Il est placé sur la route conduisant à l'épreuve spéciale, 500 mètres maxi avant le point de contrôle horaire. Au-delà de ce panneau, les concurrents peuvent circuler avec le casque sur la tête en toute sécurité.

Nota : les organisateurs qui possèdent des panneaux "Zone casque" de conception différente peuvent continuer à les utiliser jusqu'à leur remplacement par des panneaux conformes à cette nouvelle signalétique.

2025

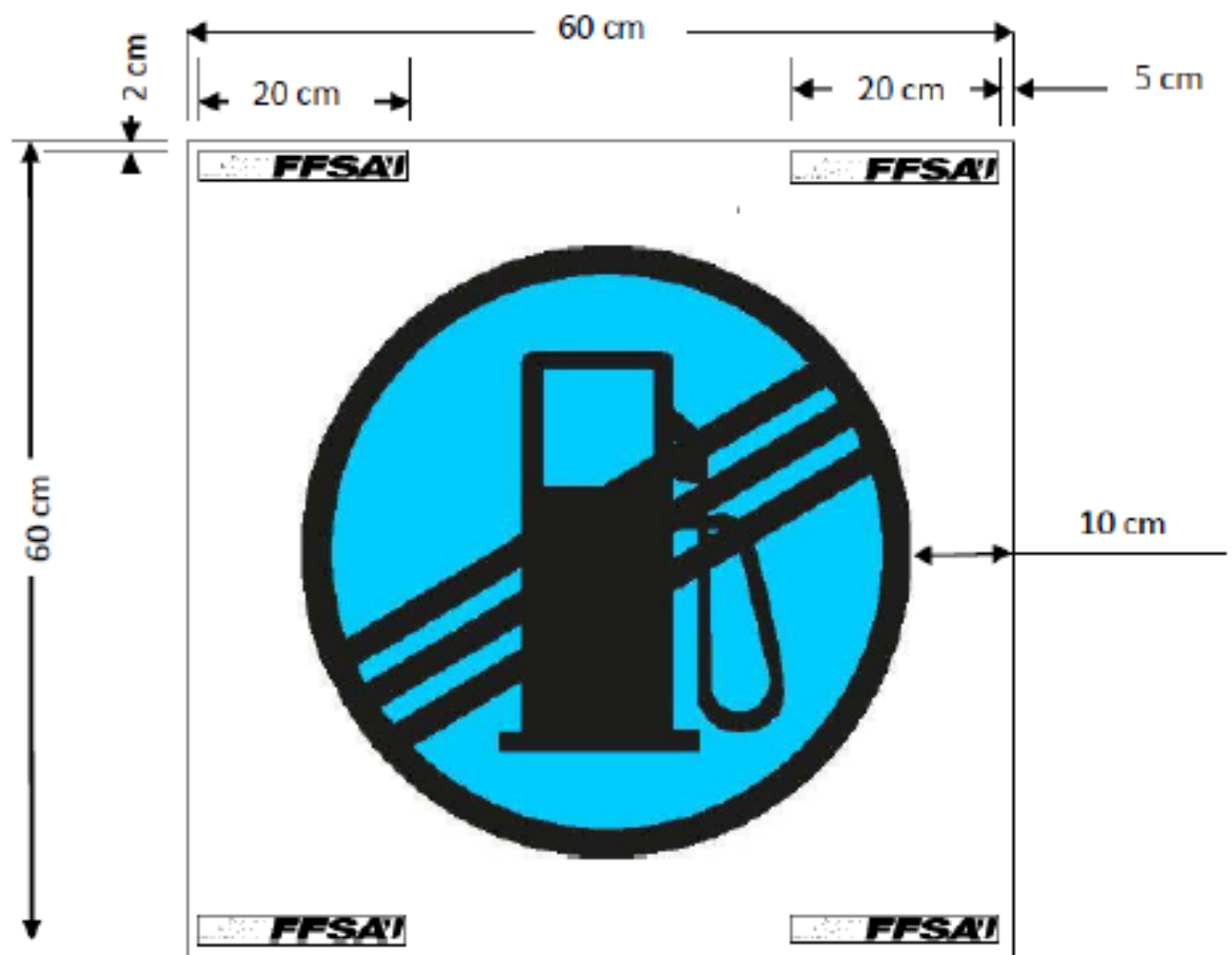
PANNEAU D'ENTREE DE ZONE REFUELING



Ce panneau est placé à l'entrée de la zone

2025

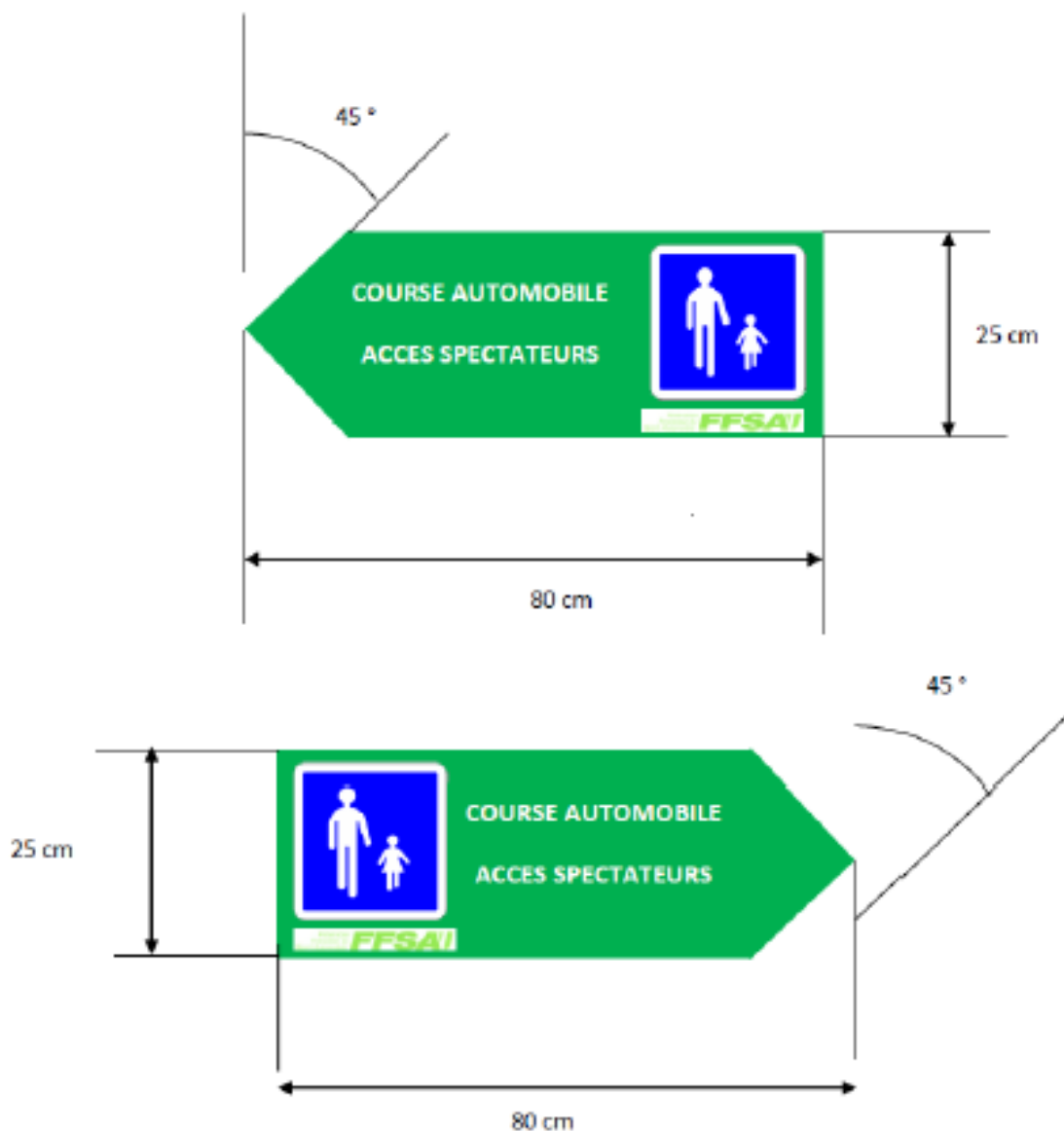
PANNEAU DE SORTIE DE ZONE REFUELING



Ce panneau est placé à la sortie de la zone.

2025

PANNEAU DE SIGNALISATION D'ACCES PUBLIC



Ce panneau informe le public de la direction à prendre pour se rendre en toute sécurité dans une zone autorisée. La flèche indique le sens de déplacement vers la zone autorisée, et doit être positionné de manière à ce que l'itinéraire soit clairement identifiable.

2025

VOITURES DE SÉCURITÉ

Elles sont (par ordre d'apparition) :

**Voiture 000 ou Voiture Triple Zéro
(ou équivalent)**
30 à 40 minutes
avant le 1^{er} concurrent



Délégué Sécurité
20 à 40 minutes
avant le 1^{er} concurrent



Voiture 00 ou Voiture Double Zéro
10 à 20 minutes
avant le 1^{er} concurrent

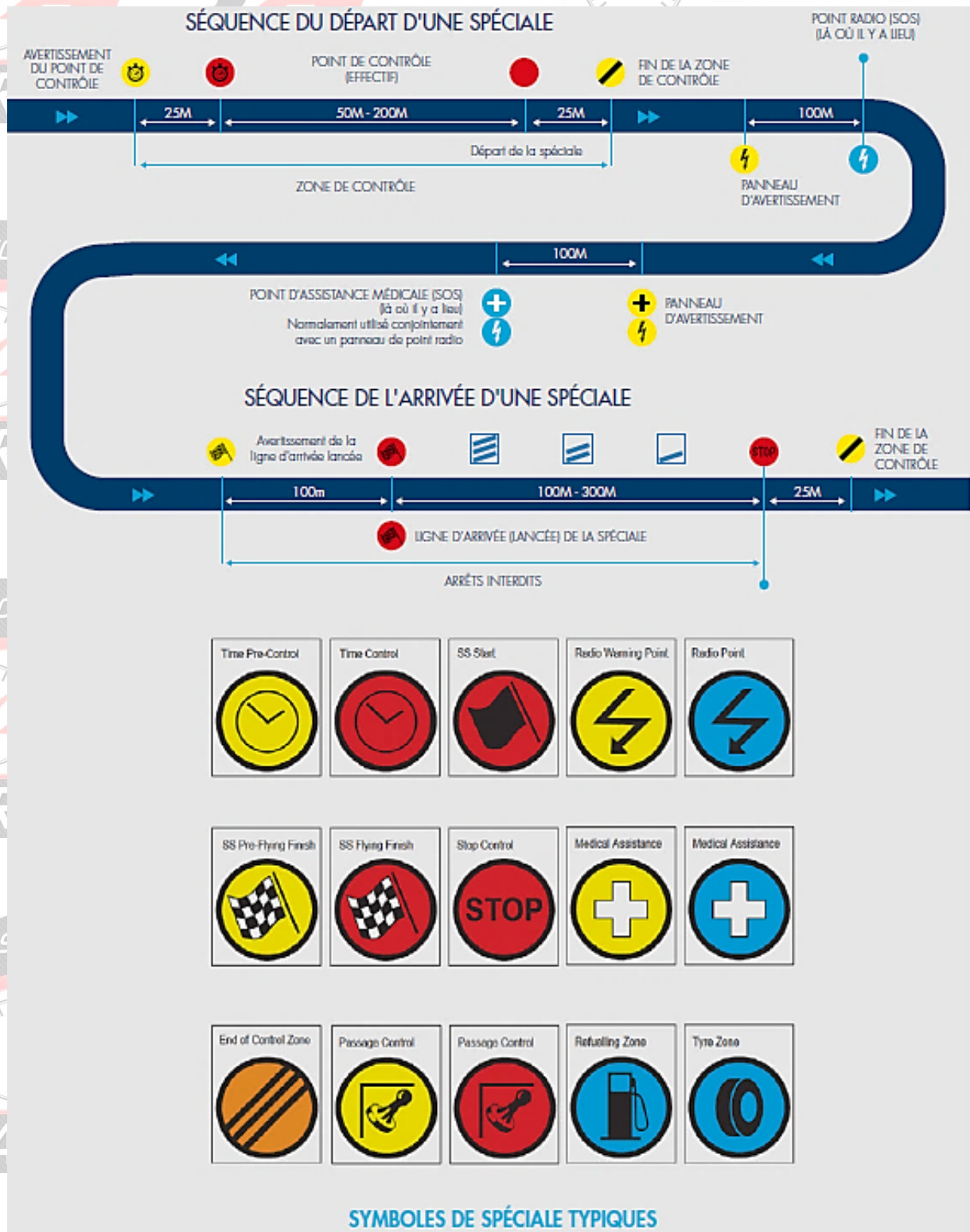


Voiture 0 / Voiture Zéro
5 à 10 minutes
avant le 1^{er} concurrent



2025

EXEMPLE D'AGENCEMENT D'1 EPREUVE SPECIALE



2025

INFORMATION INTERVENTION SUR VOITURES ELECTRIQUES & HYBRIDES !!

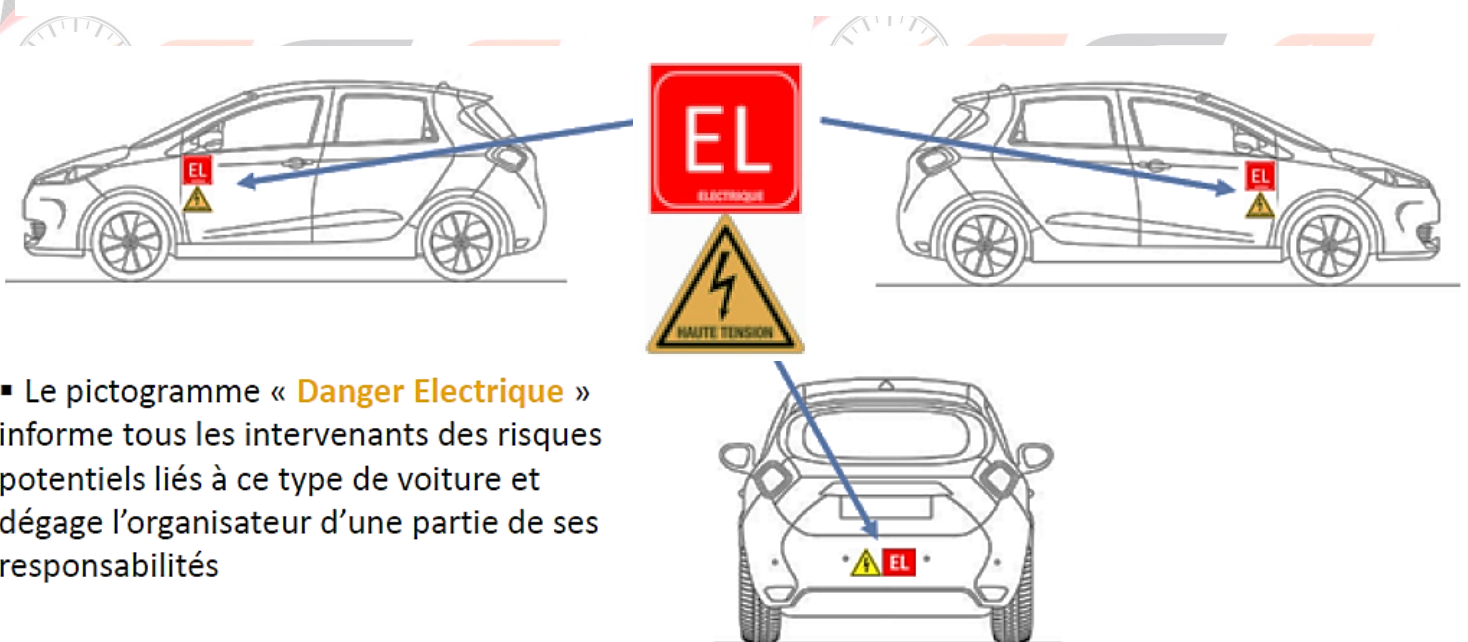
PREAMBULE :

Les constructeurs ont intégré dans ces voitures, des capteurs et sécurité fiables et éprouvés, permettant à la moindre défaillance de couper, isoler, les systèmes de sécurité haute tension (HV).

Nous manquons encore de recul et d'expérience sur l'analyse des risques encourus dans le cadre spécifiques de nos activités sportives, sans cesse en évolution à ce titre, il reste toujours une part d'incertitude, partons donc du principe que : **Le danger électrique est un danger invisible en toutes circonstances..**

Sur nos épreuves nationales, les voitures sont clairement identifiées par la pose d'autocollants, d'un minimum de **3**.


En cas de doute consulter le site FFSA.



SECURITE RALLYE

2025

>> Se reporter au **RTS de la catégorie**, il est dispo sur le **SITE de l'ASA GARD CVN.**

 Récapitulatif 2025 des équipements de sécurité Rallye	INTERNATIONAL	NATIONAL - REGIONAL (Annexe J - FFSA - 2025)						
	TOUS GROUPES	N / FN	A / FA	R1 / R2 / R3	F2000	R5/Rallye 2	GT de série	GT Plus Rallye
Armature de Sécurité	ANNEXE J FIA	X Annexe J Art. 253.8	X Homologuée en VO	X Règl. Tech. F2000 Art.9.15	X Homologuée en VO/VR5	X Annexe J Art. 253.8	X Règl. Tech. GT+ Rallye Art.14.1	
Harnais Homologués FIA / Ceinture de sécurité		X Annexe J Art. 253.6	X (5 pts mini) Annexe J Art. 253.6	X Annexe J Art. 253.6	X (5 pts mini) Annexe J Art. 253.6	X Annexe J Art. 253.6	X Annexe J Art. 253.6	
Pare brise en verre feuilleté		X Annexe J Art. 253.11	RP Annexe J Art.260.902-access3	X Règl. Tech. F2000 Art.9.6-1	X Annexe J Art.261.902-access3	X Annexe J Art. 253.11		
Film anti-déflagrant		RP Annexe J Art. 253.11.1	RP Règl. Tech. F2000 Art.9.6-2	RP Annexe J Art. 253.11.1	RP Règl. Tech. GT de série Art.6.6.2.5	RP Annexe J Art. 253.11.1	RP Annexe J Art. 253.11.1	
Systèmes d'extinction et Extincteurs manuels		X Annexe J Art.253.7	X Règl. Tech. F2000 Art.9.18.1	X Annexe J FFSA Art. 253.7	X Règl. Tech. GT de série Art.9 + LT FIA n°0in°10	X Règl. Tech. GT+ Rallye Art.14 + LT FIA n°0in°10m°52		
Coupe circuit		X Annexe J Art. 253.13						
Fixations supplémentaires : 2 par capot.		FACULTATIF Ann. J Art. 253.5	X Annexe J Art. 253.5	X Règl. Tech. F2000 Art.9.14.3	X Annexe J Art. 253.5			
Anneau de remorquage AV-AR		X Annexe J Art. 253.10						
Double circuit de freinage		X Annexe J Art. 253.4	Série ou Double Circuit Règl. Tech. F2000 Art.8.3	X Annexe J Art. 253.4				
2 rétroviseurs extérieurs		X Annexe J Art. 253.9	X Règl. Tech. F2000 Art.9.14.2-1	X Annexe J Art. 253.9				
Triangle de signalisation		X Règlement standards des Rallyes Art 7.5.17.1						
Mousse d'arceau selon norme FIA 8857-2001		RP Annexe J FFSA Art. 253.8.3.5						
Réservoir carburant		Origine ou FT3 Annexe J Art.254.6.9	Origine ou FT3 Annexe J Art.255.5.9	Origine ou FT3 Annexe J Art.260.401-a0	RP Règl. Tech. F2000 Art.4.1	RP Annexe J Art. 261.401.a0	RP Règl. Tech. GT de série Art.6.6.3.7	FT3 Règl. Tech. GT+ Rallye Art.6.1
Canalisation de carburant		Origine ou Aviation ⁽¹⁾ Annexe J Art.254.6.9	X Annexe J Art.253.3	X Annexe J Art.253.3	X Règl. Tech. F2000 Art.4.2	Type Aviation Art. 261.402.a0	X Annexe J Art.253.3	Type Aviation Règl. Tech. GT+ Rallye Art.6.1
Siège homologué FIA en cours de validité		X Annexe J Art. 253.16	X Règl. Tech. F2000 Art.9.17 + LT FIA n°12/n°40	X Type FIA 8862-2009 Art. 261.901.a2	Origine ou homologué FIA Règl. Tech. GT de série Art. 6.6.3.2	X Annexe J Art. 253.16 + LT FIA n°12/n°40		

Récapitulatif 2025 de sécurité Rallye - Pilote	INTERNATIONAL	NATIONAL - REGIONAL (Annexe J - FFSA - 2025)						
	TOUS GROUPES	N / FN	A / FA	R1 / R2 / R3	F2000	R5	GT de série	GT Plus Rallye
Casques homologation reconnue FIA compatible RFT	ANNEXE J FIA	X Règlementation Casques 2025						
Système Retenue Frontale de Tête homologué FIA en cours de validité		X Règlementation Casques 2025						
Combinaisons FIA 8856-2000		X Règlementation combinaison et vêtements de protection 2025						
Combinaisons FIA 8856-2018		Autorisé						
Cagoule FIA 8856-2000		X						
Cagoule FIA 8856-2018		Autorisé						
Chaussures FIA 8856-2000		X						
Chaussures FIA 8856-2018		Autorisé						
Haut de sous-vêtement (t-shirt manches longues) FIA 8856-2000		X						
Haut de sous-vêtement (t-shirt manches longues) FIA 8856-2018		Autorisé						
Gants ignifugés FIA 8856-2000		X						
Gants ignifugés FIA 8856-2018		Autorisé						
Bas de sous-vêtement (caleçon long et chaussettes) FIA 8856-2000		X						
Bas de sous-vêtement (caleçon long et chaussettes) FIA 8856-2018		Autorisé						

SECURITE MONTAGNE

2025

>> Se reporter au **RTS** de la **catégorie**, il est dispo sur le **SITE** de l'**ASA GARD CVN**.

Récapitulatif 2025 des équipements de sécurité Montagne	INTERNATIONAL	NATIONAL - REGIONAL (annexe J FFSA 2025)								
	TOUS GROUPES	N / FN	A / FA	D/E	CN / CF-F / CN-F +	CM	F2000	GT de série	Grand Tourisme et Tourisme Spécial	Coupe de Marque
Armature / Structure de sécurité	Annexe J FIA	X Annexe J Art. 253.8		X Règl. Tech. E Art.14.5	X Règl. Tech. CN Art.15 Art.16 Art.17	X Règl. Tech. CM Art.15	X Règl. Tech. F2000 Art.9.15	X Annexe J Art. 253.8	X Annexe J Art. 253.8	
Harnais homologués FIA / Ceinture de sécurité		X Annexe J Art. 253.6		X Règl. Tech. E Art.13.3	X Règl. Tech. CN Art.14.2	X Règl. Tech. CM Art.14.2	X Annexe J Art. 253.6	X Annexe J Art. 253.6	X Annexe J Art. 253.6	
Pare brise en verre feuilleté		X Annexe J Art. 253.11			RP Règl. Tech. CN Art.3.6	X Règl. Tech. CM Art.3.6	X Règl. Tech. F2000 Art.9.6-1	X Annexe J Art. 253.11	X Annexe J Art. 253.11	
Film anti-déflagrant		RP Annexe J Art. 253.11.1					RP Règl. Tech. F2000 Art.9.6-2	RP Règl. Tech. GT de série Art.6.6.2.5	RP Annexe J Art. 253.11.1	
Systèmes d'extinction et/ou Extincteurs manuels		X Annexe J Art.253.7		X Règl. Tech. E Art.14.1	X Règl. Tech. CN Art.14.1	X Règl. Tech. CM Art.14.1	X Règl. Tech. F2000 Art.9.18.1	X Règl. Tech. GT de série Art.9 + LT FIA n°6/n°16	X Annexe J Art.253.7	
Coupe circuit		X Annexe J Art. 253.13		X Règl. Tech. E Art.14.3	X Règl. Tech. CN Art.14.5	X Règl. Tech. CM Art.14.5		X Annexe J Art. 253.13	X Annexe J Art. 253.13	
Fixations supplémentaires : 2 par capot.		FACULTATIF Annexe J Art. 253.5	X Annexe J Art. 253.5			X Règl. Tech. CN Art.3.7.11	X Règl. Tech. CM Art.3.7.11	X Règl. Tech. F2000 Art.9.14.3	X Annexe J Art. 253.5	X Annexe J Art. 253.5
Anneau de remorquage AV-AR		X Annexe J Art. 253.10			X Règl. Tech. CN Art.14.6	X Règl. Tech. CM Art.14.6		X Annexe J Art. 253.10	X Annexe J Art. 253.10	
Double circuit de freinage		X Annexe J Art. 253.4		X Règl. Tech. E Art.11	X Règl. Tech. CN Art.11	X Règl. Tech. CM Art.11		X Annexe J Art. 253.4	X Annexe J Art. 253.4	
2 rétroviseurs extérieurs		X Annexe J Art. 253.9		X Règl. Tech. E Art.13.2	X Règl. Tech. CN Art.14.3	X Règl. Tech. CM Art.14.3		X Annexe J Art. 253.9	X Annexe J Art. 253.9	
Garniture de Protection armature		RP Annexe J Art. 253.8.3.5						RP Annexe J Art. 253.8.3.5	X Annexe J Art. 253.8.3.5	
Réservoir carburant		Origine ou FT3 Annexe J Art.254.6.9	Origine ou FT3 Annexe J Art.255.5.9	X Règl. Tech. E Art.7.3	X Règl. Tech. CN Art.6.3	X Règl. Tech. CM Art.6.3	RP Règl. Tech. F2000 Art.4.1	X Règl. Tech. GT de série Art.6.6.3.7	X Annexe J Art. 253.14	
Canalisation de carburant		Origine ou Aviation ⁽¹⁾ Annexe J Art.254.6.9	X Annexe J Art.253.3	X Règl. Tech. E Art.7.1	X Règl. Tech. CN Art.6.2	X Règl. Tech. CM Art.6.2	X Règl. Tech. F2000 Art.4.2	X Annexe J Art.253.3	X Annexe J Art. 253.3	
Siège homologué FIA en cours de validité / Siège moulé (groupe CN)		X Annexe J Art. 253.16		X Règl. Tech. E Art.13.1	X Règl. Tech. CN Art. 13	RP Règl. Tech. CM Art.14.4.3	X Règl. Tech. F2000 Art.9.17 + LT FIA n°12/n°40	Origine ou homologues FIA Règl. Tech. GT de série Art. 6.6.3.2	X Annexe J Art. 253.16	RP de la Coupe de Marque

se reporter à la réglementation particulière au groupe

Récapitulatif 2025 des équipements de sécurité Montagne - Pilote	INTERNATIONAL	NATIONAL - REGIONAL (annexe J FFSA 2025)										
	TOUS GROUPES	N / FN	A / FA	D/E	CN / CF-F / CN-F +	CM	F2000	GT de série	GTTS			
									Super Tourisme	Super Production	CdM	Silhouette
Casques homologation reconnue FIA compatible RFT	ANNEXE J FIA						X					
Système Retenue Frontale de Tête homologué FIA en cours de validité								X				
Combinaisons FIA 8856-2000								X				
Combinaisons FIA 8856-2018								X				
Gants ignifugés FIA 8856-2000								X				
Gants ignifugés FIA 8856-2018								X				
Cagoule FIA 8856-2000								X				
Cagoule FIA 8856-2018								X				
Bas de-sous vêtement (caleçon long et chaussette) FIA 8856-2000								X				
Bas de sous-vêtement (caleçon long et chaussette) FIA 8856-2018								X				
Haut de sous-vêtement (t-shirt manche longue) FIA 8856-2000								X				
Haut de sous-vêtement (t-shirt manche longue) FIA 8856-2018								X				
Chaussures FIA 8856-2000								X				
Chaussures FIA 8856-2018								X				
Sous-vêtements personnels FIA 8856-2018								X				

SECURITE SLALOM

2025

>> Se reporter au **RTS de la catégorie**, il est dispo sur le **SITE de l'ASA GARD CVN.**

Récapitulatif 2025 des équipements de sécurité Slalom	Loisir	N / FN	A / FA	D/E	CN-F / CN / CNF +	CM	FS / FC / F2000	GT de série
Armature de Sécurité		X Annexe J Art. 253.8		X Règl. Tech. E Art.14.5	X Règl. Tech. CN Art.15 Art.16 Art.17	X Règl. Tech. CM Art.15		X Annexe J Art. 253.8
Harnais homologué FIA / ceinture de sécurité	Ceinture de sécurité 3 pts mini Règl. Tech. Slalom, Groupe Loisir	X Annexe J Art. 253.8		X Règl. Tech. E Art.13.3	X Règl. Tech. CN Art.14.2	X Règl. Tech. CM Art.14.2		X Annexe J Art. 253.8
Pare brise en verre feuilleté	X Règl. Tech. Slalom, Groupe Loisir	X Annexe J Art.253.11			X Règl. Tech. CN Art.3.6	X Règl. Tech. CM Art.3.6		X Annexe J Art. 253.11
Film Anti-déflagrant		RP Annexe J Art. 253.11.1						RP Annexe J Art. 253.11.1
Extincteurs et système d'extinction								
Coupe circuit		X Annexe J Art. 253.13						X Annexe J Art. 253.13
Fixations supplémentaires : 2 par capot.		FACULTATIF Ann. J Art. 253.5	X Annexe J Art. 253.5		X Règl. Tech. CN Art.3.7.11	X Règl. Tech. CM Art.3.7.11		X Annexe J Art. 253.5
Anneau de remorquage AV-AR		X Annexe J Art. 253.10						X Annexe J Art. 253.10
Double circuit de freinage	X Règl. Tech. Slalom, Groupe Loisir	X Annexe J Art.253.4						X Annexe J Art. 253.4
2 rétroviseurs extérieurs	X Règl. Tech. Slalom, Groupe Loisir	X Annexe J Art.253.9						
Mousse d'arceau selon norme FIA 8857-2001		RP Annexe J FFSA Art. 253.8.3.5						RP Annexe J Art. 253.8.3.5
Réservoir carburant		Origine ou FT3 Annexe J Art.254.6.9	Origine ou FT3 Annexe J Art.255.5.9	X Règl. Tech. E Art.7.3	X Règl. Tech. CN Art.6.3	X Règl. Tech. CM Art.6.3	RP Annexe J Art. 253.14	X Règl. Tech. GT de série Art.6.6.3.7
Canalisation de carburant		Origine ou Aviation ⁽¹⁾ Annexe J Art. 254.6.9	X Annexe J Art.253.3	X Règl. Tech. E Art.7.1	X Règl. Tech. CM Art.6.2	X Règl. Tech. CM Art.6.2		RP Annexe J Art. 253.3
Siège homologué FIA en cours de validité ou ayant été homologué		X						X

Récapitulatif 2025 des équipements de sécurité Slalom - Pilote	Loisirs	N / FN	A / FA	D/E	CN-F / CN / CNF +	CM	FS / FC / F2000	GT de série
Casques homologué ou ayant été homologué	RP - (Règlement casques. Art.4) + (Règl tech Slalom + Groupe loisir)			RP (Règlement casques. Art.4)		RP (Règlement casques. Art.4)		
Combinaisons norme FIA 8856-2000	X (Règl. Combinaison-vêtements de protection 2025)							
Combinaisons norme FIA 8856-2018	Autorisé							
Combinaisons norme FIA 1986	Autorisé							
Cagoule homologuée FIA norme FIA 8856-2000								
Cagoule homologuée FIA norme FIA 8856-2018								
Chaussure homologué norme FIA 8856-2000								
Chaussure homologué norme FIA 8856-2018								
Haut de sous vêtement (t-shirt manche longue) homologué norme FIA 8856-2000								
Haut de sous vêtement (t-shirt manche longue) homologué norme FIA 8856-2018								
Gants ignifugés norme FIA 8856-2000	X							
Gants ignifugés FIA 8856-2018	Autorisé							
Bas de sous vêtement (caleçon long et chaussette) homologués selon les normes FIA 8856-2000								
Bas de sous vêtement (caleçon long et chaussette) homologués 8856-2018								

SECURITE DRIFT

2025

>> Se reporter au **RTS** de la **catégorie**, il est dispo sur le **SITE** de l'ASA GARD CVN.

Récapitulatif 2025 des équipements de sécurité Drift	INTERNATIONAL	NATIONAL - REGIONAL (annexe J FFSA 2025)	
	TOUS GROUPES	Loisir	Pro / Elite
Armature / Structure de sécurité	ANNEXE J FIA	Facultatif Règl. Tech. Drift Art. 2	X Ann J Art. 253-8 + Règl. Tech. Drift Art. 2 et 3
Harnais homologués FIA / Ceinture de sécurité		Facultatif Règl. Tech. Drift Art. 4	X Harnais FIA 8854/98 et 8853/98 - 4 pts mini Règl. Tech. Drift Art. 4
Pare brise en verre feuilleté		Verre feuilleté ou Lexan Règl. Tech. Drift Art.4	Verre feuilleté ou Lexan Règl. Tech. Drift Art.4
Film anti-déflagrant			Obligatoire sur les vitres OEM Règl. Tech. Drift Art.4 + Annexe J FIA Art. 253-11.1
Systèmes d'extinctions et/ou Extincteurs manuels			X Règl. Tech. Drift Art. 4
Coupe circuit			X Règl. Tech. Drift Art. 4 + Article 253-13 de l'Annexe J FIA
Fixations supplémentaires : 2 par capot.			
Anneau de remorquage AV-AR		Facultatif Règl. Tech. Drift Art. 4	X - AV/AR Règl. Tech. Drift Art.4
Double circuit de freinage			X Règl. Tech. Drift Art. 7
2 rétroviseurs extérieurs			X RP Art. 4
Mousse d'arceau selon norme FIA 8857-2001			X Art. 253-8.3.5 Annexe J FIA
Réservoir carburant			Peut être d'origine ou norme FIA si la contenance est supérieure à 20L Règl. Tech. Drift Art.7
Canalisation de carburant			X - Canalisations de carburant et les raccords doivent être de type haute pression Règl. Tech. Drift Art.7
Siège homologué FIA en cours de validité		Facultatif Règl. Tech. Drift Art. 4	X Règl. Tech. Drift Art. 4

Récapitulatif 2025 des équipements de sécurité Drift - Pilote	Loisirs	Pro / Elite
Casque homologué ou ayant été homologué		X Règl. Tech. Drift Art.5
Système RFT		Autorisé
Combinaison FIA 8856-2000		X Règl. Tech. Drift Art.5
Combinaison FIA 8856-2018		Autorisé
Combinaison FIA 1986		Autorisé
Cagoule FIA 8856-2000		X - Cagoule ignifugée obligatoire Règl. Tech. Drift Art.5
Cagoule FIA 8856-2018		
Chaussures FIA 8856-2000		X Règl. Tech. Drift Art.5
Chaussures FIA 8856-2018		Autorisé
Haut de sous-vêtement (t-shirt manches longues) FIA 8856-2000		X Règl. Tech. Drift Art.5
Haut de sous-vêtement (t-shirt manches longues) FIA 8856-2018		Autorisé
Gants ignifugés FIA 8856-2000		
Gants ignifugés FIA 8856-2018		
Bas de sous-vêtement (caleçon long et chaussettes) FIA 8856-2000		X Règl. Tech. Drift Art.5
Bas de sous-vêtement (caleçon long et chaussettes) FIA 8856-2018		Autorisé
Sous-vêtements personnels FIA 8856-2018		Autorisé

SECURITE CIRCUIT T.T.

2025

>> Se reporter au **RTS** de la **catégorie**, il est dispo sur le **SITE** de l'**ASA GARD CVN**.

Récapitulatif 2025 des équipements de sécurité Circuit Tout-Terrain	INTERNATIONAL	NATIONAL - REGIONAL (annexe J FFSA 2025)							
	TOUS GROUPES	Rally Cross	Auto-Cross		Sprint Car	FoI'car	2CV Cross	4L Cross	Camion cross
			Monoplace	Tourisme					
Armature / Structure de sécurité	RP Règl. Tech. Rally Cross Art. 11.1	X Règl. Tech. Auto Cross Art. 2.17	X Règl. Tech. Auto Cross Art. 3.11	X Règl. Tech. Sprint Car Art. 7	X Règl. Tech. FoI'Car Art. 4	X Règl. Tech. 2CV Cross Art. 1.1 + Art.253.45 de l'Annexe J.	X Règl. Tech. 4L Cross Art. 1.2 + Ann. 2	X Règl. Tech. Cam. Cross Art. 2.1.1	
Harnais homologués FIA / Ceinture de sécurité	RP Règl. Tech. Rally Cross Art. 2.8	X - FIA 8853/98 ou 8853/2016 Règl. Tech. Auto Cross Art. 1.9 + Annexe J Art.253.6		X Règl. Tech. Sprint Car Art. 8.3	X - FIA 8853/98 Règl. Tech. FoI'Car Art. 3.15 + Annexe J Article 253.6.2 et 6.3	X Règl. Tech. 2CV Cross Art. 1.3	X Règl. Tech. 4L Cross Art. 1.1	X Règl. Tech. Cam. Cross Art. 2.1.3	
Pare brise en verre feuilleté / Grille	RP Règl. Tech. Rally Cross Art. 10.2.2	X Règl. Tech. Auto Cross Art.2.16	X Règl. Tech. Auto Cross Art.3.6	X Art. 7.7	Verre feuilleté ou polycarbonate Règl. Tech. FoI'Car Art. 3.9	X Règl. Tech. 2CV Cross Art. 1.4	RP Règl. Tech. 4L Cross Art.1.5	X Règl. Tech. Cam. Cross Art. 2.7	
Vitrages polycarbonate (latéraux et arrière) / Filet	RP Règl. Tech. Rally Cross Art. 2.13	RP Règl. Tech. Auto Cross Art. 3.25	X Règl. Tech. Auto Cross Art.3.25 + Annexe J Art.253.7.2	RP - Règlement Technique FFSA				X Règl. Tech. Cam. Cross Art. 2.1.4	
Systèmes d'extinctions et/ou Extincteurs manuels	RP Règl. Tech. Rally Cross Art. 2.13	RP Règl. Tech. Auto Cross Art. 3.25	X Règl. Tech. Auto Cross Art.3.25 + Annexe J Art.253.7.2	RP - Règlement Technique FFSA				X Règl. Tech. Cam. Cross Art. 2.1.4	
Coupe circuit	X Ann. J - FFSA - Art. 253.13	X Règl. Tech. Auto Cross Art. 1.12 + Annexe J Art.253.13	X Règl. Tech. Sprint Car Art. 8.12 + Annexe J Art. 253.13	X Règl. Tech. FoI'Car Art. 6.3	REC Règl. Tech. 2CV Cross Art. 12	X Règl. Tech. 4L Cross Art.12	X Règl. Tech. Cam. Cross Art. 2.1.5		
Fixations supplémentaires : 2 par capot.	RP Règl. Tech. Rally Cross Art. 10.2.6	X Règl. Tech. Auto Cross Art. 1.6	X Règl. Tech. Sprint Car Art. 8.8	X Règl. Tech. FoI'Car Art. 3.13	X Règl. Tech. 2CV Cross Art. 12	X Règl. Tech. 4L Cross Art.12	X Règl. Tech. Cam. Cross Art. 4.1.2		
Feux arrière / Feux anti-crash	RP Règl. Tech. Rally Cross Art. 2.1	X Règl. Tech. Auto Cross Art.1.7	X Règl. Tech. Sprint Car Art. 8.5	X Règl. Tech. FoI'Car Art. 3.21	X Règl. Tech. 2CV Cross Art. 10	X Règl. Tech. 4L Cross Art.10	X Règl. Tech. Cam. Cross Art. 2.1.6		
Anneau de remorquage AV-AR	RP Règl. Tech. Rally Cross Art. 2.2	X Règl. Tech. Auto Cross Art. 1.11	X Règl. Tech. Sprint Car Art. 6.5	X Règl. Tech. FoI'Car Art. 3.23	X Règl. Tech. 2CV Cross Art. 10	X Règl. Tech. 4L Cross Art.10	X Règl. Tech. Cam. Cross Art. 12.3.2		
Double circuit de freinage	RP Règl. Tech. Rally Cross Art. 10.2.5	X Règl. Tech. Auto Cross Art.2.4	X Règl. Tech. Sprint Car Art. 8.16	X Règl. Tech. FoI'Car Art. 4.3.3	RP Règl. Tech. 2CV Cross Art. 1.1	REC Règl. Tech. 4L Cross Art.1.2	X Règl. Tech. Cam. Cross Art. 2.1.6		
2 rétroviseurs extérieurs	RP Règl. Tech. Rally Cross Art. 11.1.1	X Règl. Tech. Auto Cross Art. 2.17.15	X Annexe J - Art.283.10	X Règl. Tech. Sprint Car Art. 7.2.15	X Règl. Tech. FoI'Car Art. 3.22	Reservoir d'origine Règl. Tech. 2CV Cross Art. 6	X Règl. Tech. 4L Cross Art.1.4	FT3 REC Règl. Tech. Cam. Cross Art. 11	
Mousse d'arceau selon norme FIA 8857-2001	RP Règl. Tech. Rally Cross Art. 2.5	X Règl. Tech. Auto Cross Art.2.11 + Annexe J Art.253.14	FT3 Règl. Tech. Auto Cross Art.3.12	Artisanal ou FT3 Règl. Tech. Sprint Car Art. 8.9	X Règl. Tech. FoI'Car Art. 3.20	X Règl. Tech. 2CV Cross Art. 6	X Règl. Tech. 4L Cross Art.6	RP Règl. Tech. Cam. Cross Art. 2.6.1	
Réservoir carburant	RP Règl. Tech. Rally Cross Art. 6.2	X Règl. Tech. Auto Cross Art.2.13	X Règl. Tech. Sprint Car Art. 8.7	X Règl. Tech. FoI'Car Art. 3.20	X Règl. Tech. 2CV Cross Art. 1.1	X Règl. Tech. 4L Cross Art.1.1	X Règl. Tech. Cam. Cross Art. 2.6.1		
Canalisation de carburant	RP Règl. Tech. Rally Cross Art. 2.8.1	RP Règl. Tech. Auto Cross Art.1.8	X Règl. Tech. Sprint Car Art. 8.3	X Règl. Tech. FoI'Car Art. 3.16 + Article 253-16	Homologue FIA Règl. Tech. 2CV Cross Art. 3.16 + Article 253-16	Baquet avec appui-tête incorporé Règl. Tech. 2CV Cross Art. 6	Baquet avec appui-tête incorporé Règl. Tech. 4L Cross Art. 1.1	Homologue FIA Règl. Tech. Cam. Cross Art. 2.6.1	
Système Retenue Frontale de Tête homologué FIA en cours de validité / Siège auto.	RP Règl. Tech. Rally Cross Art. 2.8.1	X - 8855 1999 ou 8852 2009 Règl. Tech. Auto Cross Art. 3.9 + Ann. J	RP Règl. Tech. Auto Cross Art. 3.9 + Ann. J	FIA 8855-1999 ou 8862-2009 Règl. Tech. Sprint Car Art. 8.3	Homologue FIA Règl. Tech. FoI'Car Art. 3.16 + Article 253-16	Baquet avec appui-tête incorporé Règl. Tech. 2CV Cross Art. 6	Baquet avec appui-tête incorporé Règl. Tech. 4L Cross Art. 1.1	Homologue FIA Règl. Tech. Cam. Cross Art. 2.6.1	

ANNEXE J FIA

Récapitulatif 2025 des équipements de sécurité Circuit Tout-Terrain - Pilote	INTERNATIONAL	NATIONAL - REGIONAL (annexe J FFSA 2025)							
	TOUS GROUPES	Rally Cross	Auto-Cross		Sprint Car	FoI'car	2CV Cross	4L Cross	Camion cross
			Monoplace	Tourisme					
Combinaison FIA 8856-2000			X				RP (Combinaison, Gants, Chaussettes en matière non synthétique)	X	
Combinaison FIA 8856-2018			Autorisé					Autorisé	
Cagoule FIA 8856-2000		X						X	
Cagoule FIA 8856-2018			Autorisé					Autorisé	
Chaussures FIA 8856-2000			X				RP (Combinaison, Gants, Chaussettes en matière non synthétique)	X	
Chaussures FIA 8856-2018			Autorisé					Autorisé	
Haut de sous-vêtement (t-shirt manches longues) FIA 8856-2000		X					RP (Combinaison, Gants, Chaussettes en matière non synthétique)	X	
Haut de sous-vêtement (t-shirt manches longues) FIA 8856-2018			Autorisé					Autorisé	
Gants ignifugés FIA 8856-2000			X				RP (Combinaison, Gants, Chaussettes en matière non synthétique)	X	
Gants ignifugés FIA 8856-2018			Autorisé					Autorisé	
Bas de sous-vêtement (caleçon long et chaussettes) FIA 8856-2000		X					RP (Combinaison, Gants, Chaussettes en matière non synthétique)	X	
Bas de sous-vêtement (caleçon long et chaussettes) FIA 8856-2018			Autorisé					Autorisé	
Casque homologué FIA			X				RP - (Art.4 Règl Casques 2025)	X	
Tour de cou			Autorisé				X	Autorisé	
Sous-vêtements personnels FIA 8856-2018					Autorisé				

ANNEXE J FIA



2025






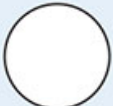











Rappel : Tableau de classification des panneaux de Signalisation.

Selon leur forme, les panneaux peuvent avoir **3 rôles différents** :

Les panneaux triangulaires avertissent d'un danger imminent : ces panneaux attirent l'attention du conducteur et l'invitent à rester prudent.

Les panneaux ronds signalent une prescription : obligation ou interdiction : Ils imposent le respect immédiat d'une consigne.

Les panneaux carrés ou rectangulaires (à pointe flèche ou non) **donnent des informations** au conducteur ou lui indiquent une direction.

Formes	Couleurs	Application
 Danger	 Permanent  Temporaire	Ralentir  à 50 m (environ)  à 150 m (environ)
 Prescription	 Interdiction  Fin  Obligation  Fin	À partir du panneau (en général)
 Indication	 d'installation  pour la conduite	Simple information avec parfois un comportement précis de prudence
 Direction	 entre grandes villes  vers l'autoroute  locale	Suivre la direction choisie

J'AIME LES COURSES AUTOMOBILES, JE SUIS RESPONSABLE!



SUPER !
IL Y A UNE COURSE
AUTOMOBILE CE WEEK-END
MAIS COMMENT
S'Y RENDRE ?

JE REGARDE
SUR LE SITE
DE L'ORGANISATION
POUR SAVOIR
OU SONT LES
ZONES PUBLIQUES.

**CONSULTER LES INFORMATIONS AVANT LE DEPART
PERMET DE CONNAITRE COMMENT SE RENDRE SUR UNE ZONE AUTORISEE.**



SI ON ALLAIT
DE L'AUTRE CÔTÉ,
ON SERAIT SEUL
ET ON VERRAIT
MEUX !

NON PAPA !!
ON DOIT ALLER DANS
LES ZONES PUBLIQUES
SECURISEES. TU VOIS ON
SUIT LES FLECHES VERTES !

DU PARKING, LES ZONES PUBLIQUES SONT SIGNALÉES PAR DES PANNEAUX



TU VOIS PAPA... LES
VOTURES QUI PASSENT
AVANT LA COURSE,
SONT LÀ POUR
NOTRE SECURITE.

COMME LE COMMISSAIRE
AVEC SA RADIO, IL EST
LÀ POUR LA COURSE
MAIS AUSSI POUR
NOTRE SECURITE.

**SUIVRE LES CONSIGNES DES VOITURES ET DU COMMISSAIRE POUR
GARANTIR UN BON SPECTACLE.**



REGARDE PAPA
LA VOITURE DE COURSE
EST SORTIE LÀ, OÙ
TU VOULAIS
QU'ON SOIT !

TU AS RAISON FISTON,
IL FAUT TOUJOURS
SE METTRE DERRIERE
LA RUBRIQUE VERTE.
ON Y EST EN
SECURITE.

**NE PAS BOUGER DE SON EMPLACEMENT,
MÊME EN CAS D'ACCIDENT. LES COMMISSAIRES SONT EN CONTACT AVEC
LA DIRECTION DE COURSE ET SONT FORMES A CE TYPE D'ÉVÈNEMENT.**



C'EST FINI,
C'ÉTAIT TROP BIEN !
ON REVIENDRA ?

OUI FISTON, C'EST
AGRÉABLE DE VOIR
UNE COURSE AUTOMOBILE
EN TOUTE SECURITE !

LA VOITURE « DAMIER » ANNONCE LA FIN DE LA COURSE.



SALUT
SÉBASTIEN

SALUT
JULIEN,
LA COURSE
ÉTAIT
GÉNIALE!

ELLE ÉTAIT
GÉNIALE... CAR
NOUS AVONS
ASSISTÉ À LA
COURSE EN
SUIVANT LES
CONSIGNES DE
SECURITE!

NOUS SOMMES DES
SPECTATEURS RESPONSABLES !

NOUS AVONS UNE PASSION COMMUNE SOYONS TOUS RESPONSABLES



Concepteur : CDD AF - Ne pas être sur la voie publique.



2025

**Bon Courage,
soyez prudents,
merci pour votre
temps..**

**Et n'oubliez pas, qu'en cas de
doute, je me renseigne !**

